



Règlement des épreuves du Duathlon du Tricastin le dimanche 1er mars 2026

Art 1. Réglementation

Le règlement applicable est celui défini dans la Réglementation Sportive 2026 de la FFTRI. L'inscription à l'épreuve implique l'acceptation du règlement de la FFTRI.

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés COMPETITION FFTRI et aux autres concurrents munis pour ces derniers d'un certificat médical "de non contre-indication à la pratique du sport ou triathlon en compétition" datant de moins d'un an à la date de l'inscription ou du Formulaire Info Santé de la FFTRI et d'une autorisation parentale pour les mineurs (en annexe du présent règlement).

Les concurrents ne possédant pas de licence COMPETITION FFTRI seront tenus de prendre un pass compétition (licence journée).

Tarifs pass compétition (valable pour une seule épreuve) : Voir tarifs sur le site d'inscription en ligne :
<https://www.sportsnconnect.com/>

Les inscriptions se font uniquement à l'avance, via le site d'inscription
<https://www.sportsnconnect.com/>

La présentation de la licence est obligatoire lors du retrait des dossards pour les licenciés FFTRI. Lors du retrait des dossards, les participants devront présenter une pièce d'identité. Les licenciés d'une fédération de triathlon étrangère affiliée à l'ITU devront obligatoirement remplir un pass compétition, gratuit pour 9 pays (Allemagne, Angleterre, Belgique, Luxembourg, Pays-bas, Suisse, Italie, Espagne, Portugal).

ATTENTION : La ceinture porte dossard 3 points est obligatoire pour cette épreuve, un seul dossard sera fourni pour la totalité de l'épreuve individuelle. Le dossard devra être porté à l'avant pour les parties à pieds et à l'arrière pour la partie cycliste. Les puces électroniques de chronométrage doivent être restituées à l'arrivée. Toute puce non rendue sera facturée au concurrent.

Le lieu de départ et d'arrivée se situe au Lac de la Pignedoré, à 26700 PIERRELATTE

Art 2. Epreuves et catégories

- Dimanche 1er Mars à 09h00 : Duathlon XS catégories benjamines/minimes F
- Dimanche 1er Mars à 10h00 : Duathlon XS catégories benjamins/minimes G
- Dimanche 1er Mars à 11h00 : Duathlon S catégories Cadettes/juniors F
- Dimanche 1er Mars à 13h00 : Duathlon 6-7 et 8-9 ans G/F
- Dimanche 1er Mars à 13h40 : Duathlon 10-11 ans G/F
- Dimanche 1er Mars à 14h30 : Duathlon S Cadets/juniors G
- Dimanche 1er Mars à 16h00 : Duathlon S D3

Art 3. Remise des prix/récompenses

- Duathlon XS catégorie benjamines/minimes F : Podium dans chaque catégorie
- Duathlon XS catégorie benjamins/minimes G : Podium dans chaque catégorie
- Duathlon S catégorie Cadettes/juniors F : Podium dans chaque catégorie
- Duathlon 6-7 et 8-9 ans G/F : Podium dans chaque catégorie
- Duathlon 10-11 ans G/F : Podium dans chaque catégorie
- Duathlon S Cadets/juniors G : Podium dans chaque catégorie
- Duathlon S D3 : Suivant règlementation FFTRI

Art 4. Distances course à pied – vélo - course à pied

- Duathlon XS catégorie benjamines/minimes F : 2.5km – 10km – 1.25km
- Duathlon XS catégories benjamins/minimes G : 2.5km – 10km – 1.25km
- Duathlon S catégorie Cadettes/juniors F : 5km – 20km – 2.5km
- Duathlon 6-7 et 8-9 ans G/F : 500m – 1.75km – 250m
- Duathlon 10-11 ans G/F : 1km – 3,5km – 500m
- Duathlon S Cadets/juniors G : 5km – 20km – 2.5km
- Duathlon S D3 : 5km – 20km – 2.5km

Art 5. Course à Pied – partie 1

Le dossard non plié doit être placé sur le devant.

Tout accompagnement par un tiers est interdit.

Art 6. Cyclisme

L'aire de transition est accessible uniquement aux concurrents, à l'organisation et aux arbitres.

Le port du casque homologué en coque dure, jugulaire attachée est obligatoire sur tout le parcours vélo, y compris dans l'aire de transition.

Le déplacement avec vélo dans l'aire de transition se fait obligatoirement à pied, vélo à la main.

Le circuit vélo est fermé à la circulation routière. Le dossard non plié doit être placé en bas du dos.

Tout accompagnement par un tiers est interdit.

Les parcours vélo des courses 6-9 et 10-11 ans doivent se faire uniquement en VTT.

Le drafting est autorisé sur toutes les courses.

Art 7. Course à Pied – partie 2

Le dossard non plié doit être placé sur le devant.

Tout accompagnement par un tiers est interdit.

Art 8. Zones de propreté

Il est interdit de jeter des déchets dans la nature. Les déchets doivent obligatoirement être déposés dans les zones de propreté disposées sur le parcours. Tout contrevenant pourra être sanctionné par les arbitres.

Art 9. Respect de l'environnement

La réglementation générale FFTRI précise que le non-respect de la charte environnementale (jeter des déchets au sol, abandonner du matériel, des vêtements, des accessoires) est passible de sanctions (carton rouge, disqualification). A vélo et en course à pied il est interdit de jeter des emballages. Ils doivent être conservés ou déposés dans les zones de propreté.

Art 10. Droit d'image

En vous inscrivant au Duathlon du Tricastin, vous autorisez l'utilisation gratuite et inconditionnelle de votre nom et image pour toutes publications sous quelque forme que ce soit (médias, vidéos, presse, internet ou publicité) ayant un rapport avec le triathlon du Tricastin.

Art 11. Perte, vol de matériel

L'organisateur ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol de matériel.

Art 11. Modifications

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours et horaires si nécessaire.

Art 13. Sportivité et respect

Les concurrents et accompagnants s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent toujours se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

Cas d'annulation

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

Cependant une assurance annulation (facultative) est proposée via le site d'inscription, voir les conditions sur <http://chronospheres.fr> - <https://www.sportsnconnect.com/>



Autorisation parentale pour les mineurs
(rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(e) Mr Mme.....
autorise mon enfant né(e) le.....
à participer au Duathlon du Tricastin le 1er mars 2026.
Le2026 à.....
Signature :



Autorisation parentale pour les mineurs
(rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(e) Mr Mme.....
autorise mon enfant né(e) le.....
à participer au Duathlon du Tricastin le 1er mars 2026.
Le2026 à.....
Signature :